

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 24 janvier 2020	N° 2020-18

Convocation du 17 janvier 2020

Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00

M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 janvier 2020	Délibération
	Direction Tramway / SDODM / Grandes infrastructures Service amélioration / Extension / Réseau TC existant	N° 2020-18

Communes de Mérignac et Martignas-sur-Jalle - Transports en commun - Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie - Mérignac avenue Marcel Dassault - Arrêt du bilan de la concertation - Information - Approbation

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. RAPPEL SUR LE PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION

CONTEXTE DU PROJET

La LIANES 11 dessert sur son linéaire des pôles générateurs de déplacements significatifs dont l'aéroport et les entreprises aéronautiques. Elle représente donc un vrai enjeu dans la mobilité métropolitaine. Elle se trouve en interaction avec l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport. Le secteur est en cours d'aménagement de manière à renforcer l'accueil d'entreprises d'excellence de l'aéronautique-spatiale-défense qui constitue le premier pôle industriel de la métropole et de la grande région.

Par ailleurs, la LIANES 11 présente actuellement de fortes variations de son temps de parcours au cours de la journée. Ces variations sont essentiellement dues aux aléas du trafic routier, aléas renforcés par la quasi absence de site propre sur la ligne. En effet, la majorité du tracé s'effectue en voie banalisée avec la circulation automobile.

Dans la partie périurbaine du tracé, les vitesses commerciales sont globalement satisfaisantes ce qui limite les possibilités d'amélioration, hormis sur quelques « points durs » identifiés dont l'avenue Marcel Dassault à Mérignac qui supporte une circulation très dense.

Enfin, l'avenue Marcel Dassault est le principal axe de desserte de la commune de Martignas-sur-Jalle vers ce bassin d'emploi important et le cœur de l'agglomération. La congestion de cet axe est accentuée par des flux de véhicules venant du secteur de Saint-Médard-en-Jalles, ce qui pénalise fortement l'attractivité de la commune de Martignas-sur-Jalle ainsi que la qualité de vie de ses habitants.

La performance de cette ligne doit par conséquent être optimisée et fiabilisée tout en recherchant un dispositif qui permettrait de fluidifier le trafic automobile.

OBJECTIFS DU PROJET

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur cet itinéraire plusieurs objectifs ont été adoptés à l'ouverture de la concertation (délibération du 26 avril 2019) :

- optimiser et fluidifier la vitesse commerciale de la LIANES 11 sur l'avenue Marcel Dassault à Mérignac entre le giratoire des Girondins et le giratoire de Marchegay à l'entrée de Martignas-sur-Jalle, en créant un couloir de bus,
- favoriser le co-voiturage en rendant accessibles les couloirs bus au co-voiturage,
- garantir l'accessibilité aux cycles et aux piétons en toute sécurité,
- maintenir un aménagement homogène avec la voie déjà aménagée plus à l'est dans le périmètre de l'OIM de Bordeaux Aéroport,
- présenter une efficacité économique et des coûts compatibles avec les capacités financières de Bordeaux Métropole tant en investissement qu'en exploitation.

OUVERTURE D'UNE CONCERTATION AU TITRE DES ARTICLES L103-2 ET SUIVANTS DU CODE DE L'URBANISME

Par délibération n°2019-201 du 26 avril 2019, le Conseil métropolitain a décidé d'ouvrir une concertation relative à ce projet, d'en fixer les modalités et d'arrêter les objectifs du projet.

Cette concertation s'est déroulée du 28 juin 2019 au 18 octobre 2019, le public ayant été informé préalablement par voie de presse et d'affichage des dates d'ouverture et de clôture.

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de cette concertation.

2. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

CONSISTANCE DU PROJET PRESENTE AU PUBLIC

Deux variantes pour l'aménagement de l'avenue Marcel Dassault ont été présentées à la concertation.

Une première variante consiste en la création d'un couloir bus côté sud uniquement (dans le sens Martignas-sur-Jalle vers Bordeaux).

Une seconde variante intègre en plus la création d'un couloir bus côté nord (dans le sens Bordeaux vers Martignas-sur-Jalle).

Dans les deux variantes, les couloirs pourront être accessibles au covoiturage.

Dans tous les cas, le projet prévoit l'intégration d'une voie verte (accessibilité aux piétons et vélos) côté sud de la voirie ainsi qu'un fossé de délimitation entre la voie circulaire et la voie verte.

Les variantes proposées offrent une cohérence avec la voie déjà aménagée plus à l'est dans le périmètre de l'OIM de Bordeaux Aéroport.

Quelle que soit la variante envisagée, ces aménagements nécessitent des acquisitions foncières et des enfouissements ou dévoiements de réseaux. Ces impacts, et notamment fonciers, sont identifiés à un stade d'études préalables.

MODALITES DE LA CONCERTATION

L'information sur le déroulement de la concertation et sur le projet a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération du 26 avril 2019. De plus, plusieurs outils ont été mis à la disposition du public pour lui permettre d'apporter sa contribution.

Modalités d'information sur la concertation et sur le projet

Les différents supports et outils de communication qui ont permis au public de s'informer sur la concertation ont été les suivants :

Annonce de la concertation et des réunions publiques

Le public a été informé par voie de presse (journal Sud-Ouest), d'affichage et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la date de début de la concertation, de la tenue des réunions publiques et de la date de clôture de la concertation.

Dossier public de présentation du projet

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de présentation :

- aux mairies de Mérignac et de Martignas-sur-Jalle,
- au pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole,
- et à la direction Tramway/SDODM/grandes infrastructures de la direction générale mobilités de Bordeaux Métropole,

Ainsi que sur le site Internet de la participation.

Ce dossier de présentation a comporté une notice explicative, un plan de situation, un plan de périmètre d'intervention et un registre de concertation.

Les documents complémentaires ont été versés au dossier de concertation aux dates suivantes :

- le diaporama projeté lors des réunions publiques : le 02 juillet 2019.

Site internet de la participation

Le site de la participation (participation.bordeaux-metropole.fr) ouvert dès le 28 juin 2019 a été actualisé au fur et à mesure (présentation du projet, mise à disposition du dossier de présentation, annonce des réunions publiques, mise à disposition des pièces complémentaires, annonce de la clôture de la concertation) offrant à la population la possibilité de s'informer sur le projet.

Modalités d'échange sur le projet : 2 réunions publiques

Au-delà des dossiers de présentation mis à disposition du public, deux réunions publiques ont été organisées pour permettre au public des communes concernées par le projet de participer directement à la concertation, demander des informations complémentaires, donner un avis ou faire des suggestions.

Les réunions publiques se sont déroulées de la manière suivante :

- le 02 juillet 2019 à Mérignac,
- le 04 juillet 2019 à Martignas-sur-Jalle.

Ces réunions publiques ont porté sur la présentation des enjeux et objectifs du projet, des étapes de la concertation publique, des études d'insertion (des 2 variantes), de l'appréciation comparée des performances de qualité de l'offre et des impacts des différentes variantes et de l'estimation des coûts prévisionnels.

La participation cumulée à ces 2 réunions a été d'environ 50 personnes.

Lors de ces réunions, le public a été invité à lire le dossier de concertation ainsi qu'à déposer sur les registres ou sur le site internet de la participation ses observations et remarques. Ces différentes périodes d'échanges ont permis de communiquer au public les informations sur les différentes variantes, puis de recueillir ses observations sur le projet présenté.

Autres modalités de participation

Outre les réunions publiques qui ont permis l'expression de nombreux participants et des échanges avec les porteurs de projet, des outils ont été mis à disposition du public pour qu'il puisse apporter ses contributions :

Registres papiers

Un registre de concertation a été déposé avec le dossier de présentation à partir du 28 juin 2019 :

- aux mairies de Mérignac et de Martignas-sur-Jalle,
- au pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole,
- et à la direction Tramway/SDODM/grandes infrastructures de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole.

Ils étaient accessibles aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux.

Registre en ligne

Parallèlement, le public a pu faire part de ses avis et réactions aux avis déjà déposés sur la page du site de la participation de Bordeaux Métropole dédiée au projet.

3. BILAN DE LA CONCERTATION

ANALYSE QUANTITATIVE

Préambule

Il convient de noter la bonne participation du public notamment lors de la réunion publique à Martignas-sur-Jalle avec environ 50 personnes présentes et 56 avis écrits (émanant de 30 participants) recueillis durant la concertation concernant le projet d'amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie sur l'avenue Marcel Dassault à Mérignac.

La participation globale montre le réel intérêt que la population porte au projet. Nombreuses sont les personnes qui ont exprimé leur adhésion et même leur enthousiasme vis-à-vis de ce projet.

Les contributions consignées sur les registres et sur le site Internet de Bordeaux Métropole dans le cadre de la concertation se répartissent de la manière suivante :

- 0 contribution sur le registre de la mairie de Mérignac,
- 0 contribution sur le registre de la mairie du Martignas-sur-Jalle,
- 0 contribution sur le registre déposé à la direction Tramway/SDODM/grandes infrastructures,
- 0 contribution sur le registre du pôle territorial ouest,
- 56 contributions (31 avis et 25 réactions) sur le registre mis en ligne sur le site de la participation, émanant de 30 participants.

Parmi les 56 contributions recueillies, seule une contribution est collective (élus, associations, collectifs), à savoir l'association Osons Martignas qui regroupe des habitants et des élus de la commune de Martignas-sur-Jalle.

La contribution de l'association Osons Martignas est favorable à l'amélioration de la LIANES 11 par l'aménagement de l'avenue Marcel Dassault avec deux couloirs de bus. Ainsi, les habitants de Martignas-sur-Jalle pourraient plus favorablement se reporter sur l'offre de transport en commun en proposant alors des temps de parcours attractifs pour rejoindre l'Aéroparc, le centre de la Métropole et la gare Saint-Jean.

Répartition des contributions par variantes

Il est à noter qu'une même contribution peut être relative à plusieurs thématiques. Elle sera ainsi comptabilisée dans différentes rubriques.

Détails du nombre de participants qui se sont exprimés en faveurs d'une thématique :

Couloirs bus (sans préciser le nombre)	1 Couloir bus	2 Couloirs bus	Voie verte
30	8	14	23

ANALYSE QUALITATIVE

Les avis exprimés portent principalement sur l'opportunité du projet et la préférence vis-à-vis de l'une ou l'autre des deux variantes proposées.

Les autres principaux thèmes abordés sont :

- les conséquences sur le cadre de vie,
- la circulation,
- le stationnement et les parkings de covoiturage.

Quand cela est opportun, les réponses apportées par le maître d'ouvrage lors des réunions publiques sont reprises avec la mention « réponse du maître d'ouvrage ».

L'opportunité du projet

- Une majorité d'avis favorable

La concertation a suscité des contributions majoritairement favorables (30 contributions sur 56) à la création de couloirs bus sur l'avenue Marcel Dassault et plus précisément à la création de deux couloirs bus.

Plusieurs raisons en faveur du projet sont avancées par les avis :

le projet permettra de développer un réseau de transport en commun performant par sa qualité de service (vitesse, fiabilité),

il renforce une offre de transport en commun utile aux déplacements personnels et professionnels,

il garantit la desserte de la commune de Martignas-sur-Jalle vers un bassin d'emploi important et le cœur de l'agglomération,

- Une accessibilité aux cycles

Un grand nombre de participants se sont montrés très enthousiastes à l'idée que soit créée une voie verte qui garantira une accessibilité aux cycles et aux piétons en toute sécurité.

En effet, un grand nombre d'habitants de Martignas-sur-Jalle habitent à moins de 5 km de leur lieu de travail et pourraient être amenés à utiliser le vélo quotidiennement.

La création de la voie verte pourrait apporter une réelle cohérence avec les aménagements déjà réalisés plus à l'est sur l'avenue Marcel Dassault et offrir également la garantie d'une continuité cyclable tout le long de l'avenue.

- Une minorité d'avis défavorables

Seule une contribution sur 56 s'est exprimée contre le projet de création de couloirs bus et de voie verte et 1 contribution sur 56 est favorable sous conditions. Les arguments les plus souvent cités sont la multiplication des voies à franchir pour les riverains souhaitant sortir de chez eux, l'impact foncier quant à l'élargissement de la plateforme routière ainsi que la congestion du trafic sur cet axe qui ne trouverait pas de solution dans l'aménagement proposé mais plutôt dans le traitement des carrefours giratoires et notamment celui de Pagnot/Issartier.

Réponse du maître d'ouvrage :

sensibilisée sur les difficultés de sortie des riverains, Bordeaux Métropole examinera des solutions pour garantir les conditions de sécurité optimales dans le cadre des études à mener ultérieurement. De la même façon, les études à suivre préciseront la configuration du profil en travers et les impacts potentiels sur les propriétés privées. Enfin, Bordeaux Métropole attend de ces aménagements un report modal qui pourra contribuer à rendre le trafic plus fluide.

- Une accessibilité au co-voiturage

Un certain nombre de participants sont opposés à rendre accessibles les couloirs bus au covoiturage. En effet, forts de ce qu'ils observent sur l'expérimentation développée plus à l'est sur l'avenue Marcel Dassault, ils ont le sentiment que les différents utilisateurs ne respectent pas les règles établies. En plus du sentiment de ne pas voir en cette proposition une amélioration de la fluidité du trafic ils perçoivent une dangerosité supplémentaire.

Réponse du maître d'ouvrage :

contrairement au ressenti des différents participants, un rapport réalisé par l'Etat sur l'utilisation de la voie de covoiturage démontre qu'il y a peu d'utilisateurs resquilleurs sur cette voie et que les difficultés apparaissent à la fin de la voie au niveau de leur réinsertion où ils sont empêchés par les autres automobilistes qui veulent les sanctionner.

Les conséquences sur le cadre de vie

- Les nuisances sonores

Quelques participants ont fait part de leur préoccupation vis-à-vis des nuisances sonores que pourrait générer la création de 1 ou 2 voies bus.

Réponse du maître d'ouvrage :

les aménagements proposés n'ont pas pour vocation de faire croître le trafic sur l'avenue Marcel Dassault, bien au contraire, là aussi le report modal attendu via l'offre de transport en commun ou les cycles sur la voie verte seront de nature à diminuer le trafic automobile et à limiter donc les nuisances sonores. Par ailleurs, les aménagements projetés pourront être accompagnés par une baisse de la vitesse à 70 voire 50 km/h ce qui pourra également avoir pour conséquence de réduire très significativement les nuisances sonores constatées actuellement.

- La sécurité

De nombreux participants ont évoqué leur sentiment d'insécurité du fait du flux de véhicules importants venant de l'ouest de l'avenue Marcel Dassault ainsi que les vitesses élevées malgré une limitation existante à 80 km/h. Ce sentiment est accentué pour les cyclistes qui circulent aujourd'hui sur une infrastructure non aménagée ou très peu, sur un faible tronçon, grâce à une bande cyclable.

Réponse du maître d'ouvrage :

les aménagements projetés pourront être accompagnés par une baisse de la vitesse à 70 voire 50 km/h ce qui aura pour conséquence de réduire ce sentiment d'insécurité.

De plus, la mise aux normes des arrêts bus sera accompagnée de la réalisation de traversées piétonnes protégées et dans la mesure du possible en baïonnette, en deux temps grâce à la création ponctuelle de terre-plein central. Ces traversées piétonnes pourront également être éclairées.

Enfin, les cheminements cyclables et piétons s'opèreront en toute sécurité via la voie verte qui leur sera réservée.

- L'impact foncier

Plusieurs participants ont souligné qu'ils étaient favorables au projet, mais que celui-ci devait limiter les expropriations. En effet, le constat est fait qu'une majorité d'habitations sont situées sur le côté sud de l'avenue Marcel Dassault, côté qui est le plus impacté par les élargissements de voirie pour la création d'un couloir bus ainsi que pour la création d'une voie verte.

Réponse du maître d'ouvrage :

A ce stade des études, très en amont, Bordeaux Métropole a défini la conception du projet en optimisant la chaussée existante et son profil en toit. L'axe de la chaussée a donc été conservé et le positionnement de la voie verte a été choisi afin de conserver une certaine cohérence avec les aménagements déjà réalisés plus à l'est sur l'avenue Marcel Dassault. Un certain nombre de fossés existants ont également été conservés afin de limiter l'impact sur l'environnement.

Cependant, un travail d'optimisation des impacts fonciers se poursuivra lors des études détaillées, sur la base de plan topographique disposant d'un niveau de précision beaucoup plus important que celui des plans utilisés à ce stade des études.

- La circulation

De nombreuses contributions et questions ont porté sur les conditions de circulation automobile sur cet axe et ne voient pas de solutions au travers du projet qui leur est proposé.

Beaucoup identifient une des solutions au problème dans le traitement du carrefour giratoire avec l'avenue de Pagnot venant de Saint-Médard-en-Jalles. En effet, l'avenue Marcel Dassault étant principalement congestionnée à l'heure de pointe du matin dans le sens ouest-est, de nombreux habitants de Martignas-sur-Jalle ou venant de l'ouest du département shuntent cette route via des « itinéraires malins » pour rejoindre l'avenue Marcel Dassault par l'avenue de Pagnot dont le flux prioritaire dans le giratoire aggrave les ralentissements.

Réponse du maître d'ouvrage :

l'objectif premier d'un tel aménagement est d'encourager le report modal, soit vers le bus, soit vers le covoiturage, soit vers les modes de déplacement doux afin de diminuer le nombre de voitures. En fluidifiant cet axe, il est donc attendu que tout le flux du trafic qui vient du quadrant Nord-Ouest évitera de prendre cet itinéraire malin, et privilégiera l'avenue Marcel Dassault depuis Marchegay.

- Le stationnement et les parkings de covoiturage

De nombreuses contributions ont porté sur la réussite et l'efficacité de ce projet qui doit être accompagné par la création d'un parc relais ou parking de co-voiturage et de vélos en amont de la zone d'activité et pour beaucoup au niveau du giratoire de Marchegay à la sortie de Martignas-sur-Jalle.

Réponse du maître d'ouvrage :

dans le cadre d'autres projets, Bordeaux Métropole mène une recherche active d'emplacements, notamment à proximité de l'arrêt du giratoire, afin de capter des usagers du bus le plus en amont de l'aménagement projeté ainsi que des cyclistes.

ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Apports de la concertation

Au travers de la concertation, la population a pu exprimer de nombreux avis, ce qui a permis à Bordeaux Métropole de mieux comprendre les attentes, d'en tenir compte pour optimiser les aménagements proposés, et d'en tirer les enseignements suivants pour la suite du projet :

- la concertation a fait l'objet d'une bonne participation du public, traduisant le réel intérêt porté au projet. De plus, une majorité des avis s'est exprimée favorablement à la création de couloirs bus et principalement à la création de deux couloirs bus plutôt qu'un seul couloir bus dans le sens ouest-est uniquement,
- une forte attente pour la création d'une voie verte afin d'assurer la continuité des cheminements doux,
- un tiers des contributeurs est contre l'accessibilité des couloirs bus au co-voiturage car ils considèrent qu'il y a un manque de respect des utilisateurs sur les couloirs existants,
- une attention particulière à porter sur les aménagements du projet vis-à-vis :
 - o des conditions de sécurité et la circulation automobile,
 - o des solutions techniques permettant de garantir des conditions de sécurité optimales pour l'accès des riverains,
 - o des effets induits du projet (nuisances sonores),
 - o des acquisitions foncières.
- une demande de réflexion à mener sur la création d'un parking de covoiturage et de vélos.

4. DEFINITION DES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Au regard des apports de la concertation et des objectifs du projet, il est proposé de définir les caractéristiques essentielles du projet « Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Mérignac, avenue Marcel Dassault » comme suit :

Un réaménagement de l'avenue Marcel Dassault à Mérignac entre le giratoire de Marchegay et le giratoire Dassault (linéaire d'environ 3,8 km) par la création de deux couloirs bus. Cet aménagement s'accompagnera notamment par la création d'une voie verte ainsi que par la mise aux normes de l'ensemble des arrêts bus sur tout le tronçon. Les traversées piétonnes seront également traitées afin d'améliorer les conditions de sécurité du secteur.

Ce projet s'intégrant sur un long itinéraire routier reliant de nombreuses zones d'emplois avec notamment des parcelles bâties, les études détaillées préciseront la position et le dimensionnement des voies créées dans un souci de minimiser l'impact foncier sur les propriétés privées.

Ces mêmes études devront également proposer des solutions techniques permettant de garantir des conditions de sécurité optimales pour l'accès des riverains et autres utilisateurs de cet itinéraire et offrir un meilleur maillage et de meilleures fonctionnalités des infrastructures.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique générale et dans l'objectif d'améliorer la performance d'une ligne de transport en commun existante, Bordeaux Métropole prendra en considération les solutions permettant d'inciter le report modal sur les transports en commun ou les modes actifs de déplacement telles que l'implantation d'un parking de co-voiturage et vélos à proximité de l'avenue Marcel Dassault.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L 103-2 et suivants, et R103-1,

VU la délibération n°2016-7 du 22 janvier 2016 relative à la stratégie métropolitaine pour les mobilités,

VU la délibération n°2019-201 du 26 avril 2019 décidant d'ouvrir une concertation publique préalable à la réalisation du projet métropolitain « Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie sur l'avenue Marcel Dassault à Mérignac »,

VU l'arrêté de de Bordeaux Métropole n°2019BM1484 du 03 octobre 2019 fixant la date de clôture de la concertation relative au projet métropolitain « Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie sur l'avenue Marcel Dassault à Mérignac », le 18 octobre 2019 à 12h00,

VU les documents et études versées à la concertation et les contributions du public, mis à disposition des élus métropolitains à la direction Tramway/SDODM/grandes infrastructures de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la concertation organisée sur le projet d'amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie sur l'avenue Marcel Dassault à Mérignac, a fait l'objet d'une bonne participation du public, lequel a été en mesure de s'exprimer notamment sur l'opportunité du projet et sur les différentes variantes proposées au regard des études versées et des réunions publiques tenues pendant la concertation,

CONSIDERANT QUE l'analyse des contributions montre que le public est globalement favorable à la création de deux couloirs bus et d'une voie verte,

CONSIDERANT QUE cette variante permet de répondre aux objectifs du projet approuvés par la délibération du 26 avril 2019 décidant l'ouverture de la concertation,

CONSIDERANT QUE toutefois, compte tenu des préoccupations exprimés par le public lors de la concertation, sur les conditions de sécurité pour l'accès des riverains, l'impact foncier et l'accessibilité des

couloirs bus au co-voiturage, celles-ci méritent d'être ajustées à l'issue des études détaillées et des contraintes locales,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à l'amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie sur l'avenue Marcel Dassault à Mérignac, tel que proposé dans le rapport de présentation.

Article 2 : de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation, et d'arrêter le projet sur la base des caractéristiques essentielles suivantes :

- la création de deux couloirs bus sur l'avenue Marcel Dassault à Mérignac entre le giratoire de Marchegay et le giratoire Dassault,
- cet aménagement sera accompagné par la création d'une voie verte sur tout le linéaire et la mise aux normes de tous les arrêts bus,
- par ailleurs, des solutions techniques permettant de garantir des conditions de sécurité optimales pour l'accès des riverains seront étudiées sur cet axe.

Article 3 : de s'engager, en réponse aux observations soulevées lors de la concertation, à porter une attention particulière lors des études détaillées :

- à la position et au dimensionnement des différentes voies créées,
- à la position de la voie verte,
- à la cohabitation et la sécurité des différents modes de transports le long du tracé, et notamment les modes actifs,
- à la limitation des impacts sur les propriétés privées,
- à la limitation des impacts sur les espaces naturels et au cadre de vie le long du tracé.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à poursuivre toutes les démarches en vue de favoriser la participation du public aux suites de l'élaboration du projet, à poursuivre toutes les démarches et études nécessaires à l'élaboration de ce projet, dans le respect des caractéristiques principales définies à l'article 2 et engagement de l'article 3.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 JANVIER 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 27 JANVIER 2020	le Vice-président,
	Monsieur Christophe DUPRAT